

# La société française du temps de Louis XIV

Depuis le Moyen-Âge la société est divisée en trois ordres, clos et hiérarchisés, dotés chacun d'une tâche particulière : le **clergé** (prier), la **noblesse** (combattre), le **tiers état** (peuple) (travailler). Aux **xvi<sup>e</sup>** et **xvii<sup>e</sup>** siècles, apparaît progressivement une classe nouvelle, fondée sur la richesse : la **bourgeoisie**.

Du temps de Montfort la structure sociale est strictement pyramidale et repose avant tout sur l'inégalité et les privilèges.

## 1. Le clergé

Ce premier ordre est de loin le plus riche. Il est divisé canoniquement en clergé régulier et clergé séculier.

Le clergé séculier est divisé :

- ✚ en haut-clergé : archevêques, évêques, abbés, choisis par le roi dans la noblesse ou la grande bourgeoisie ;
- ✚ et bas-clergé : curés, vicaires et autres prêtres issus du peuple.

Les revenus, concédés par le haut-clergé, sont très inégaux.

## 2. La noblesse

Ce deuxième ordre est en fait au premier rang pour l'importance politique et les privilèges : honorifiques, financiers (exemption d'impôts), monopole des hautes charges (évêques, officiers supérieurs, ministres, etc.) fort lucratives, sans oublier la perception des droits seigneuriaux.

Elle est divisée en deux : la *haute noblesse* vivant à la Cour et la *petite noblesse* vivant sur ses terres.

Elle se divise aussi en *noblesse immémoriale*, ou de race, ou d'épée et *noblesse récente*, « les anoblis », noblesse de fonction ou de robe.

## 3. Le tiers état ou le peuple

C'est le troisième ordre sur le plan juridique, mais le premier par l'importance numérique, et le plus diversifié socialement. Le tiers état travaille et paie la totalité des redevances : impôts d'État, droits aux seigneurs, dîme au clergé... Il est « *taillable et corvéable à merci* ».

Sa répartition sur le territoire est très inégale : 20% à la ville, 80% à la campagne. Sa diversification est fondée sur la hiérarchisation et l'inégalité des situations.

### a) La société rurale

Les conditions de vie sont très dures : dépendance du propriétaire, habitat misérable, précarité économique constante due à des mauvaises récoltes, impôts avec des situations très inégales suivant qu'il s'agit d'un laboureur (petit propriétaire), d'un fermier, d'un métayer ou d'un brassier (journalier).

## b) La société urbaine : division en trois catégories

### + La bourgeoisie

Cette classe, en pleine ascension depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, détient les clés de la richesse et aspire à celles du pouvoir.

Elle est très divisée.

Suivant la **provenance**, on distingue la *bourgeoisie de fonction* (la robe) où l'on trouve les professions libérales, les magistrats, les médecins, etc., et la *bourgeoisie d'affaires* (la marchandise) avec les industriels, les banquiers, les négociants, les armateurs.

Et suivant la **fortune**, elle se classe en haute, moyenne et petite bourgeoisie.

Une classe très active, engagée, cultivée, ouverte à la vie intellectuelle, à l'éducation.

### + Le petit peuple

Il représente 85% de la population totale de La Rochelle en 1711, pour ne citer que cet exemple.

Il se répartit en une soixantaine de métiers ou professions de conditions inégales.

Les situations sont souvent précaires ou menacées : un peuple mal logé, peu instruit, souvent exploité ou méprisé, à la merci des crises.

### + Les pauvres : catégorie infra-sociale

Ils ont des conditions de vie inhumaines : ni profession, ni domicile, enfants abandonnés, femmes perdues, vieillards et infirmes abandonnés.

Se développe alors le vagabondage, la mendicité, la rapine qui entraîne une menace pour la sécurité surtout lorsqu'ils sont en bandes.

On les « enferme » dans les hôpitaux généraux (400 à Poitiers, 200 à Fontenay, 600 à La Rochelle) où ils vivent en promiscuité sans liberté. « *Les hôpitaux sont la honte et le supplice des pauvres* » écrit Saint-Simon (1720).

